

4 mars 2024

**PROVINCE DE QUÉBE  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi le 4 mars 2024 à 19 h 00 à la salle du Conseil, 1, 8<sup>e</sup> Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire  
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère  
Madame Francine Michaud, conseillère  
Monsieur Herman Dumont, conseiller  
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller  
Monsieur Jacques Leclerc, Conseiller

**Est absent**

Monsieur Jimmy Richard, conseiller

**Est aussi présente**

Carole Bouchard directrice générale et greffière-trésorière

**Les membres présents forment le quorum**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire Jocelyn Bergeron

**24-03-242 Lecture et ADOPTION ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Monsieur Maurice Gagnon

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-243 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 5 février 2024**

**ATTENDU QUE** le conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR

Monsieur Herman Dumont

D'accepter le procès-verbal du 5 février 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-244**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 2 FÉVRIER 2024 AU 28 FÉVRIER 2024 POUR LA MUNICIPALITÉ DE St-Jean-de Cherbourg**



**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jacques Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes :

Comptes à payer		13 513.76 \$
Chèques émis		0 \$
Salaires payés du 28/01/2024 au 24/02/2024	4 119.47 \$	
Contribution de l'employeur	466.21 \$	4 585.68 \$
<b>TOTAL</b>		<b>18 099.44\$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Carole Bouchard, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**2024-03-245**

#### **NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QUE** suite à la démission de monsieur Jocelyn Bergeron comme maire suppléant

**IL** est proposé par madame Jocelyne Sergerie **de** nommer Monsieur Jimmy Richard comme maire suppléant

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-246**

#### **DEMANDE DE DON DES GRANDS AMIS**

**ATTENDU QU'** une demande de dons nous a été demandé pour les Grands Amis

**IL** est proposé par monsieur Maurice Gagnon **de** faire un don de \$ 50.00

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-247**

#### **RÉSERVOIR À L'HUILE**

**ATTENDU QUE** les assurances nous ont dit que le réservoir à l'huile de la municipalité n'est pas couvert

  
**ATTENDU QUE** notre compagnie d'assurance nous a fait une proposition de couverture de 231.00\$ pour assurer le réservoir à l'huile

**IL** est proposé par monsieur Herman Dumont que la municipalité accepte de défrayer le montant de 231.00\$ pour l'assurance du réservoir à l'huile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-248**

**VILLE DE MATANE POUR ANNÉE OPTIONNEL**

**COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -  
AJOUT DE L'ANNÉE D'OPTION 2025**

Considérant que la Ville de Matane a conclu un contrat avec Bouffard sanitaire inc., maintenant Matrec, pour la collecte et le transport des matières résiduelles durant la période du 20 mars 2021 au 31 décembre 2024;

Considérant qu'au devis et à l'addenda numéro 2, la Ville de Matane peut se prévaloir d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025, pour le service de collecte et transport de matière résiduelles;

Considérant que pour se prévaloir de cette option de prolongation d'une année supplémentaire, la Ville doit informer l'entrepreneur au moins six (6) mois avant la fin du contrat prévue au 31 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR:**

Madame Jocelyne Sergerie

Adopté à l'unanimité

Que la Ville de Matane confirme à Matrec qu'elle désire se prévaloir de l'année d'option supplémentaire se terminant au 31 décembre 2025 pour la collecte et le transport des matières résiduelles, et ce, selon les modalités du contrat, au montant de 552 685,98 \$, plus les taxes applicables. le tout financé à même le budget régulier.

**2024-03-249**

**DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** le comité de développement nous a fait une demande pour leur prêter la salle Haltes des Montagnes le 19 mars 2024 pour

l'assemblée annuel



IL est proposé par madame Francine Michaud de prêter la salle des Haltes des Montagnes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-03-250**

## **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

IL est proposé par monsieur Maurice Gagnon de proclamer le 17 mai journée internationale Contre l'homophobie et la transphobie

**2024-03-251**

## **ACHATS POUR JARDIN DU BONHEUR**

**ATTENDU QUE** le jardin du bonheur appartient à la municipalité et qu'elle a reçu

Une subvention de voisin solidaire (MRC) au montant de 3 500\$ pour l'achat d'une serre et d'outillage, de matériaux

**IL est proposé par monsieur Herman Dumont d'autoriser monsieur Jocelyn Bergeron** maire à faire les achats nécessaires pour ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-03-252

**VENTE POUR TAXE**

**CONSIDÉRANT QUE** la date pour défaut de taxe est le 19 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le matricule 3814 51 103000 0000 n'a pas répondu à l'envoi du 5 décembre 2023 d'un avis de non-paiement des taxes municipales

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Francine Michaud

D'autoriser la directrice générale de la MRC à faire les démarches nécessaires pour la vente pour taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-03-253

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS-FDT  
VOLET LOCAL 2018-2019 ( Parc intergénérationnel, phase 2 )**

**CONSIDÉRANT** l'absence de pièces justificatives démontrant l'utilisation de la totalité de l'aide financière octroyée pour le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas jamais reçu une copie du rapport final des travaux réalisés relativement à la réalisation du projet concerné et de ses phases subséquentes;

**IL est proposé par** madame Jocelyne Sergerie

**QUE** la municipalité autorise la MRC de la Matanie à procéder à la fermeture du dossier et d'accepter que le versement final ( 1 600.00\$ ) n'ait pas lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-03-254

**VARIA**

Assurance – Cartes de décès – Frigidaire

2024-03-255

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

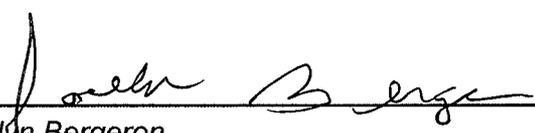
AUCUNE

2024-03-256

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL est proposé par** madame Francine Michaud de levée la présente séance à 19h.25

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Jocelyn Bergeron  
Maire



Carole Bouchard

Carole Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

  
Jocelyn Bergeron maire